★

JEAN-DENIS GENDRON, *D'où vient l'accent des Québécois? Et celui des Parisiens? Essai sur l'origine des accents.* Contribution à l'histoire de la prononciation du français moderne, Québec (Presses de l'Université Laval) 2007, XXIII + 287 p. (*Langue française en Amérique du Nord*)

Dans cet essai, JEAN-DENIS GENDRON cherche à expliquer pourquoi la prononciation des Parisiens n'est pas identique à celle des Québécois. Formé en phonétique à l'Université de Strasbourg par Georges Straka, Gendron – qui a présidé la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, dont le rapport est paru en 1972 – s'est intéressé pendant toute sa carrière à la prononciation du français, tant au Québec qu'en France[1].

Dans les pages liminaires de son ouvrage («Avant-propos», XVII-XXIII), Gendron présente les principales sources sur lesquelles il s'est appuyé: 1° des témoignages directs qui rendent compte de la prononciation qui avait cours en France et au Québec depuis le XVIIe siècle jusqu'au début du XXe; 2° des ouvrages qui traitent de l'histoire de la langue en France et au Québec; 3° des ouvrages qui s'intéressent à l'évolution socioculturelle et politique des sociétés française et québécoise, question essentielle à la compréhension des changements dans les pratiques langagières des locuteurs.

Le lecteur trouvera dans l'introduction («Vue d'ensemble de la question traitée», 1-36) une présentation générale de l'ouvrage ainsi que de la thèse avancée par Gendron pour expliquer l'origine de l'accent des Québécois. Il convient de préciser que l'auteur s'intéresse principalement à l'origine de ce qu'il appelle «l'accent québécois traditionnel», c'est-à-dire de celui qui avait cours au Québec entre 1608 et 1841[2]. Selon Gendron, c'est la prononcia-

[1] Voir par exemple: J.-D. GENDRON, *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Paris – Québec 1966 et «Origine de quelques traits de prononciation du parler populaire franco-québécois» in: *Phonétique et linguistique romanes.* Mélanges offerts à M. Georges Straka, Strasbourg 1970: 339-52.

[2] Plusieurs traits de cet «accent traditionnel» se sont maintenus jusqu'au début du XXe siècle voire jusqu'à nos jours, sinon dans la langue standard du moins dans le registre familier ou dans la langue populaire des Québécois.

tion qui avait cours à Paris pendant les XVIIe et XVIIIe siècles qui est à la base de cet accent; comme l'accent qui avait cours au Québec n'a pas été soumis aux modifications phonétiques survenues à Paris à la suite des bouleversements sociaux de la Révolution française, les accents québécois et parisien se sont ensuite différenciés. L'auteur s'inscrit ainsi en faux contre certaines autres hypothèses émises pour comprendre l'origine de l'accent des Québécois, notamment celles de James Roy et de Georges Straka (selon lesquels les classes sociales inférieures, et non la bourgeoisie, auraient modifié la prononciation de Paris à la fin du XIXe), d'Aaron-Marshall Elliott (selon lequel le peuple québécois aurait imposé son accent, d'origine parisienne populaire, à l'élite québécoise) ou de Marcel Juneau (selon lequel l'accent québécois s'explique en grande partie par des origines provinciales). Les arguments qui viennent à l'appui de la thèse principale exposée dans l'introduction sont développés et approfondis dans les trois chapitres subséquents.

Dans le premier («L'accent québécois traditionnel d'après les remarques des voyageurs des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles», 37-96), Gendron se penche sur les commentaires à propos de l'accent québécois qu'on trouve dans les relations de voyage des visiteurs, principalement d'origine européenne, qui sont venus au pays entre le début du XVIIe siècle et la fin du XIXe. À ce sujet, l'auteur prend bien soin de s'assurer de la validité de ces témoignages. Par exemple, pour chaque témoignage dont il dispose, Gendron retrace l'appartenance sociale de son auteur et il vérifie si celui-ci a séjourné lui-même au Canada, s'il a parcouru tout le Canada ou seulement une région et s'il a entretenu des contacts étroits avec des Canadiens, ce qui permet de vérifier si ses remarques peuvent être considérées comme fiables. En outre, Gendron prend soin de reconstituer la chronologie des commentaires recueillis: la visite au Canada pouvant avoir eu lieu plusieurs années avant la publication des témoignages, il convient en effet de retracer à quelle époque ils ont été écrits.

Gendron observe qu'il y a eu un changement important dans le discours des voyageurs à partir du début du XIXe siècle: après avoir été louangé et reconnu comme identique à celui de Paris par les voyageurs entre 1651 et 1763, l'accent québécois sera en effet fortement stigmatisé – parce que considéré comme différent de celui de Paris – à partir de 1810. En outre, les voyageurs du XIXe constatent avec surprise que l'accent des Québécois est uniforme du haut en bas de l'échelle sociale. Gendron se demande comment l'accent québécois, tout en restant relativement uniforme pendant trois siècles, a pu donner lieu à des affirmations aussi opposées et, surtout, comment ce changement dans le discours des voyageurs a pu se faire aussi rapidement au tournant du XIXe siècle, pendant quelques décennies seulement.

Pour trouver une réponse à cette question, Gendron est d'avis qu'il faut interpréter les observations des voyageurs à la lumière de l'évolution que la prononciation a connue en France, sujet qui est abordé dans le chapitre 2 («Causes de la convergence des accents parisien et canadien aux XVIIe et XVIIIe siècles, puis de leur divergence au XIXe siècle, et origine des accents canadien et parisien», 97-166). Au début du XVIIe siècle, la prononciation parisienne était commune à l'ensemble de la population, mais celle-ci se caractérisait encore par une variation assez grande, héritée des siècles précédents. Cette situation va changer vers le milieu du siècle pour se prolonger jusqu'à la fin du XVIIIe. En effet, deux styles de prononciation vont se développer dans les classes sociales supérieures: le style familier de la conversation, appelé *bel usage* (usité à la cour et dans les salons) et le style soutenu du discours public, appelé *grand usage* (usité au parlement, au barreau, au théâtre et à l'église). Or, on trouve plusieurs traits de prononciation pratiqués dans le style familier dans l'accent québécois traditionnel, ce qui illustre bien, à l'avis de l'auteur, que la prononciation du bel usage est commune aux Parisiens et aux Québécois pendant le Régime français, expliquant ainsi le ton louangeur des voyageurs jusqu'en 1763.

À partir du milieu du XVIIIe siècle, toutefois, le grand usage gagnera en importance et il finira par déclasser le bel usage à la fin du siècle. Ce retournement s'explique par des rai-

sons d'ordre social: la bourgeoisie, qui s'était progressivement approprié l'accent du grand usage, acquiert de plus en plus d'autorité à partir de la Révolution française et elle finira par imposer son modèle de prononciation dans la haute société parisienne. C'est ce revirement qui a consacré la rupture de la communauté d'accent entre Paris et le Québec, dont la prononciation restera fidèle au bel usage. Évalué à l'aune de la nouvelle prononciation bourgeoise parisienne, l'accent québécois suscitera dorénavant la réprobation, comme nous le montrent les jugements dépréciatifs de la part des voyageurs de l'époque. C'est que le bel usage sera dorénavant condamné par les grammairiens français qui le jugent «négligé», «populaire» ou «provincial», puisque les provinces de France accusent elles aussi un certain retard sur la capitale.

En résumé, l'accent traditionnel des Québécois s'explique essentiellement par l'abandon de certaines pratiques phonétiques du bel usage à Paris (où, par exemple, [ɑ] disparaît en faveur de [a], comme dans *part*). L'écart entre les deux accents est en outre accentué par certains autres changements phonétiques survenus à Paris dès la deuxième moitié du XVIIIe siècle, mais non au Québec (par exemple [e] devient [ɛ], comme dans *père*), ainsi que par le maintien, au Québec, de certains traits propres aux classes populaire et petite-bourgeoise et qui étaient déjà rejetés à Paris au cours des XVIIe et XVIIIe siècles (par exemple, [aʀ] pour [ɛʀ] dans *chercher*).

Les caractéristiques des deux styles de prononciation qui avaient cours à Paris, le bel usage (style familier) et le grand usage (style soutenu), font l'objet d'un examen plus approfondi dans le troisième et dernier chapitre («Origine, développement et sort des deux styles de prononciation», 167-219). De façon générale, le style soutenu se distinguait par la prédominance de voyelles ouvertes et de formes pleines, alors que le style familier se caractérisait par une préférence pour les voyelles fermées et pour les formes allégées, résultant de la chute d'une voyelle ou d'une consonne. C'est ainsi que, à l'inverse du style familier, le style soutenu préfère [ɛ] à [e] (comme dans les proclitiques *mes*, *les*, *ces*, etc.), [œʀ] à [ø] (*menteur* et non *menteux*) et [ks] à [s] (*expliquer* et non *espliquer*); il rejette en outre les formes syncopées (comme *ste* pour *cet*) ou encore la chute du [l] devant consonne (comme dans *quèque* pour *quelque*). Selon Gendron, le bel usage reste ainsi plus proche de l'évolution naturelle de la prononciation, alors que le grand usage s'y oppose, privilégiant les formes plus recherchées. C'est ce qui explique selon lui que le style familier se rapproche parfois de l'accent du peuple, sans toutefois se confondre totalement avec celui-ci. Certains traits, tels que la chute du [ʀ] dans les substantifs en *-oir* (*miroi* pour *miroir)* ou la prononciation [ʒ] au lieu de [ʃ] (*ajeter* pour *acheter*), sont par exemple communs à l'accent populaire et à celui du bel usage.

Dans la conclusion (221-31), Gendron rappelle que le retournement linguistique survenu en France à la fin du XIXe siècle coïncide avec un changement social: dorénavant, ce sera l'accent bourgeois parisien qui servira de référence. Fidèle au modèle phonétique détrôné, celui du bel usage, l'accent québécois sera donc, dans les esprits des intellectuels, relégué au rang de prononciation populaire et, partant, jugé illégitime.

L'ouvrage contient en outre quatre appendices. Dans le premier, Gendron donne un aperçu des différents grammairiens français qui sont cités dans deux ouvrages consacrés à l'histoire de la prononciation du français[3] (233-49). L'auteur illustre ensuite, à partir de l'exemple du passage du l palatal [ʎ] au yod [j], comment certains changements phonétiques ne finissent par se consolider dans l'usage qu'après une longue période de variation (251-54). Le troisième appendice contient un tableau avec les principaux traits phonétiques com-

[3] C. Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle, d'après les témoignages des grammairiens*, Paris, 2 vol. 1881-83, et G. Straka, «Sur la formation de la prononciation française d'aujourd'hui», *TraLiLi.* 19 (1981): 161-248.

muns au bel usage et à l'accent québécois traditionnel (255-75). Enfin, on trouve la liste des ecclésiastiques émigrés au Canada (277-79).

S'appuyant sur une documentation très riche et variée, l'essai de GENDRON apporte un éclairage nouveau sur l'origine de l'accent québécois et constitue sans aucun doute une contribution essentielle à l'histoire de la prononciation du français au Québec. Il a surtout le mérite de bien illustrer comment les caractéristiques de cet accent s'expliquent par l'état du français en France à l'époque de la colonisation et comment l'évolution divergente des deux accents s'inscrit dans le contexte sociohistorique particulier des deux communautés. À ce sujet, il aurait été intéressant de poursuivre l'étude jusqu'au XXe siècle. Comme l'affirme Gendron, l'accent québécois traditionnel s'est rapproché de l'accent français à deux reprises, d'abord au milieu du XIXe siècle, ensuite depuis la Révolution tranquille, mais il ne s'est pas intéressé à cette question dans son essai. Toutefois, les Québécois n'ont pas abdiqué à toutes leurs particularités phonétiques pour autant. Or, pour mieux comprendre comment s'est développé l'accent québécois actuel, il faudrait se pencher sur les incidences que ces rapprochements ont eu sur la prononciation des Québécois, non seulement dans le registre familier ou dans la langue populaire, mais aussi, et surtout, dans le registre standard.

C'est dire que l'étude menée par Gendron soulève encore beaucoup de questions, et c'est pourquoi l'auteur souhaite vivement que son essai soit complété et enrichi par la contribution d'autres chercheurs (XVII et XX). Pour ne donner qu'un exemple, nous ne disposons pour l'instant d'aucune étude qui rende compte de la prononciation des Québécois entre 1760 et 1810. Cela ne signifie pas que nous ne disposions d'aucun document qui pourrait nous renseigner à ce sujet, mais l'exploitation de ces sources reste à faire. Selon l'auteur, leur étude est d'autant plus intéressante qu'elle permettrait de mieux comprendre la transition entre les louanges de l'accent québécois sous le Régime français et les remarques péjoratives à partir de 1810 (70s.).

L'étude présentée par Gendron soulève par ailleurs certaines questions qui mériteraient des explications supplémentaires. Par exemple, on ne s'explique pas toujours bien la contradiction qu'il semble y avoir entre le caractère fort élogieux des témoignages les plus anciens et la présence de certains traits parisiens populaires déjà stigmatisés à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles dans la prononciation des Québécois de l'époque. Il est vrai que Gendron fait observer que le bel usage a pris un certain temps avant de se fixer et qu'une telle situation n'était pas sans donner lieu à une variation importante à Paris même, ce qui a sans doute contribué à maintenir l'idée que la prononciation québécoise était proche de la parisienne. Mais est-ce uniquement en raison de la forte variation phonétique qui caractérise l'accent parisien de l'époque que certains de ces traits n'étaient pas encore ressentis comme populaires par les voyageurs? Ces traits auraient-ils tout simplement échappé à l'attention des derniers? Gendron précise en effet que les remarques qui remontent au Régime français portent sur l'accent québécois en général et que ce n'est qu'à partir du XIXe siècle qu'elles contiennent des indications plus précises au sujet de tel ou tel trait de l'accent québécois (40).

Par ailleurs, dans la mesure où les commentaires des voyageurs pendant le Régime français contiennent des jugements sur l'accent des Québécois mais non des commentaires sur l'usage réel tel qu'ils l'ont observé, ces témoignages ne nous renseignent que peu sur les traits de prononciation qui avaient cours dans la langue des Québécois de l'époque. L'auteur n'a donc pas pu s'appuyer sur les seuls témoignages des voyageurs pour affirmer, comme il le fait à plusieurs reprises, que la prononciation qui s'est implantée en Nouvelle France est celle du bel usage et que celle-ci semble être restée relativement uniforme pendant trois siècles. En réalité, lorsque Gendron établit des liens, du reste indéniables, entre la prononciation du bel usage et celle des Québécois, il semble s'être inspiré avant tout de l'étude de Marcel Juneau (comme il le précise dans l'Appendice C), qui a identifié plusieurs

traits phonétiques qui ont eu cours au Québec dès le XVIIe siècle à partir des graphies qu'il a observées dans plusieurs documents d'archives[4]. Pour le profit du lecteur, il aurait été intéressant de montrer plus clairement les liens qui existent entre la prononciation parisienne du bel usage (telle que décrite par les grammairiens français de l'époque) et la prononciation des Québécois à partir de l'époque du Régime français jusqu'au milieu du XIXe siècle (telle que retracée par Juneau). Dans son argumentation, Gendron n'établit généralement que des liens avec les prononciations attestées dans le *Glossaire du parler français au Canada* (*GPFC*)[5], ce qui lui permet de montrer que certains traits phonétiques attestés sous le Régime français avaient encore cours au début du XXe siècle.

Un dernier commentaire concernant la structure de l'essai. L'auteur signale dans l'avant-propos que l'ouvrage s'est construit «par à-coups» et qu'il n'a pas pu lui donner «un meilleur agencement» (xx), ce qui explique certaines répétitions. Par exemple, l'aperçu général présenté dans l'introduction est approfondi dans les chapitres subséquents, qui reprennent de façon plus détaillée les différents aspects de la thèse qui est présentée dans l'introduction. L'avantage de l'approche de Gendron est de permettre au lecteur «peu friand de développements techniques» (xx) de rapidement se faire une bonne idée de l'origine de l'accent des Québécois et de permettre à ceux qui le désirent d'approfondir leurs connaissances. Ces répétitions risquent néanmoins parfois de donner l'impression que certaines parties sont redondantes: en effet, dans la mesure où l'auteur revient parfois trop souvent sur les mêmes aspects de son argumentation qui sont déjà bien établis, on ne voit pas toujours bien ce que le développement ultérieur apporte comme nouvelle information. Par ailleurs, Gendron affirme dès le deuxième chapitre qu'il y a des ressemblances entre la prononciation parisienne populaire et celle du bel usage, mais il illustre ces rapports dans le dernier chapitre seulement. Or, si le bel usage ne s'est installé que progressivement à partir du milieu du XVIIe siècle en France[6], il aurait été profitable de mieux comprendre d'entrée de jeu comment les deux accents se situaient l'un par rapport à l'autre, puisque cela semble indispensable à la compréhension de l'implantation de l'accent québécois.

Tout bien considéré, l'ouvrage de Gendron illustre bien comment l'histoire de la prononciation du français au Québec s'inscrit dans une évolution tout à fait naturelle qui témoigne d'au moins deux tendances qui sont à l'œuvre: la dynamique propre de la langue qui a cours au Québec et l'influence que celle qui a cours en France peut exercer sur l'usage des Québécois. En outre, l'ouvrage montre bien que l'histoire de la langue au Québec peut apporter un éclairage nouveau sur l'histoire du français tout court, puisqu'une meilleure compréhension de l'évolution du français québécois permet de mieux connaître l'état de la langue en France à l'époque de la colonisation.

Wim Remysen

★

[4] M. Juneau, *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec*. Étude des graphies des documents d'archives, Québec/Paris 1972.

[5] Société du parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec 1930.

[6] W. Ayres-Bennett, *Sociolinguistic variation in seventeenth-century France*. Methodology and case studies, Cambridge 2004.